



LISTE « À CRÉPY-EN-VALOIS NOTRE PARTI C'EST TOUJOURS VOUS ! »

TEXTE DE P. FAYOLLE

D'un côté, il y a une équipe, menée par Bruno Fortier dont l'action pour les habitants de Crépy-en-Valois ne faiblit pas : maison de Ressources pour rapprocher les services de la population, refonte du PLU dont les phases de concertation vont démarrer, lutte acharnée contre les ravages tant économiques que sanitaires de la COVID-19, sauvegarde de notre patrimoine emblématique, etc.

Leurs actions quotidiennes sont animées exclusivement par la volonté de servir, d'agir POUR les Crépynoises et les Crépynois.

De l'autre côté, il y a la lutte que mène Bruno Fortier pour que le choix exprimé, en faveur de sa liste, ne soit pas volé aux Crépynois, par un jugement violent mais hélas strictement légal. En effet, déposer ses comptes de campagne avec 1 jour ou 3 mois de retard, quelle qu'en soit la raison, est passible d'une inéligibilité automatique.

Ce combat, nous ne le menons contre aucun élu, contre aucun électeur ou habitant. Nous le menons car nous soutenons que la sanction est totalement disproportionnée compte tenu de l'erreur commise. Nous aurions bien préféré nous abstenir de ce combat, tant notre véritable mission, celle qui nous a été confiée par les électeurs, est la seule importante.

Alors, n'en déplaise à ceux qui déjà se délectent de nos déboires administratifs, faute d'avoir à redire quant aux actions de l'équipe. Plus que jamais, l'homme qui mène le vaisseau de notre Ville est bel et bien toujours Bruno Fortier.

Ne nous trompons pas de combat et encourageons les esprits chagrins à méditer cette phrase de Sénèque : « Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ».

LISTE « UNIS POUR CRÉPY »

TEXTE DE A. FOUBERT

Il y a un an, notre équipe « Unis Pour Crépy » se présentait à vos suffrages. Nous vous présentions nos propositions. Les priorités étaient en premier lieu la santé ainsi que la démocratie locale dans notre commune.

Depuis hélas, les événements ont conforté le bien-fondé de nos propositions. Nul ne peut le nier.

L'épidémie de COVID19 a cruellement marqué 2020 et va à nouveau profondément toucher 2021. Notre isolement sanitaire, le manque de médecins et professionnels de santé sont encore et toujours à l'ordre du jour. Les patients Crépynois et du Valois en ont souffert, en souffrent et en souffriront encore.

Nous avons attiré l'attention des électeurs sur la mise à mal de la démocratie locale. La situation s'est encore aggravée : comptes de campagne non rendus dans les dispositions de la loi électorale, par certaines listes. Alors, le Conseil National des Comptes de Campagne et des Financements Politiques a saisi le Tribunal Administratif qui a jugé inéligibles 3 têtes de liste dont celle ayant remporté les élections. Notre ville aurait pu se passer de ce triste épisode.

La majorité annonce la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme qui cadrera les constructions et utilisation du sol de notre commune pour les années à venir. Les orientations n'ont pas été présentées ni en conseil municipal, ni à la population. Après la suppression des conseils de quartier, du conseil des sages, c'est un nouveau coup porté à la concertation et à la démocratie locale.

LISTE « CRÉPY, "IL EST TEMPS" »

TEXTE NON REÇU

LISTE « CRÉPY POUR TOUS »

TEXTE DE M. HOULLIER

Des questions nous arrivent de toutes parts concernant l'avenir de notre Maire après son procès le mois dernier.

Revenons sur les faits, en déposant ses comptes de campagne plus d'un mois et demi après la date imposée par la loi, Mr Fortier n'a pas respecté le code électoral et il a été de ce fait condamné à 6 mois d'inéligibilité et zéro euro de remboursement de ces frais de campagne.

Tout ceci est normal, il y a des lois en France, chacun doit les respecter et le premier magistrat de la ville doit être exemplaire sur le respect des lois!

La question qui reste en suspens, c'est pourquoi n'a-t-il pas remis ces comptes en temps et en heure ? Il n'en est pas à sa première élection, engagé politiquement depuis 40 ans il connaît parfaitement les rouages administratifs, je ne peux pas croire à un oubli ou à une faute.

Cette infraction qu'il a commise sera lourde de conséquence pour les Crépynois, surtout pour ses électeurs, car s'il perd en appel (ce que je crains) il sera démissionné par le Préfet et le conseil municipal devra réélire un nouveau Maire ...

Donc quelqu'un que les électeurs n'ont pas choisi mais qui sera élu par sa majorité.

En conclusion, on a les politiques que l'on mérite, les lois sont les mêmes pour tout le monde, et il y a toujours un risque de se faire rattraper par la « patrouille » quand on ne les respecte pas.

Le juge du tribunal tranchera bientôt.

Je suis triste pour notre ville.